



**HAL**  
open science

## “ Des milieux et des hommes. Un traitement comparé d’une chronique judiciaire ”

Valérie Bonnet

► **To cite this version:**

Valérie Bonnet. “ Des milieux et des hommes. Un traitement comparé d’une chronique judiciaire ”. Alén Garabato C., Djordjevic Léonard K., Gardies P., Kis-Marck A. & Lochard G. Rencontres en sciences du langage et de la communication, L’Harmattan, 2016. hal-04444059

**HAL Id: hal-04444059**

**<https://hal.science/hal-04444059>**

Submitted on 7 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## **Des milieux et des hommes - Un traitement comparé d'une chronique judiciaire**

L'affaire Cécillon a défrayé la chronique judiciaire et sportive. En effet, cet ancien capitaine du XV de France, sous l'emprise de l'alcool, a abattu sa femme lors d'une soirée entre amis le 7 Août 2004.

Si le procès a porté sur question de la préméditation de ses actes par l'accusé, ce sont surtout les questions culturelles et sociales qui ont largement alimenté les débats et leur couverture médiatique : le problème de la reconversion des sportifs de haut niveau, de la violence faite aux femmes, la responsabilité collective... parmi les causes invoquées, reviennent de manière régulière la fragilité psychologique de l'accusé, sa dérive alcoolique et sa violence récurrente. Cette affaire est particulièrement intéressante, car elle se situe au croisement des problématiques sportives et sociétales. Les hésitations de la presse spécialisée en matière de sport quant à la couverture de l'affaire étant révélatrices du malaise que ces faits ont généré dans le milieu, mais surtout des implications que celle-ci pouvait avoir. Car le problème que soulève le geste de Marc Cécillon (désormais MC) est celui de la gestion de l'après carrière sportive.

Si la justice se doit de rechercher la vérité, et d'analyser les faits au regard du droit, le journaliste construit une théorie des faits, en lien avec la position énonciative de son journal. En d'autres termes, il fournit non seulement des informations, mais aussi un cadre d'interprétation permettant d'attribuer une signification à la réalité sociale. De ce fait, les affaires de justice, comme tous les discours journalistiques doivent être abordé(e)s en relation avec le contexte sociétal dans lequel elles (se) sont produit(e)s.

C'est par une analyse comparée des articles de 3 quotidiens ayant délégué un envoyé spécial sur les lieux du procès (du 6/11/2008 au 12/11/2008) que nous proposons de traiter de cette chronique judiciaire. Cette analyse portera sur des articles extraits du *Dauphiné Libéré* (*DL*), de *L'Equipe* (*LE*) et du *Monde* (*LM*). Le choix de ces quotidiens est justifié à la personne même du prévenu : le *DL* est le journal de presse quotidienne régionale de la région où celui vivait, *LE* est bien entendu lié au statut de l'accusé et *LM* permet d'effectuer une mise en perspective au plan national.

Petitjean (1987) souligne que le fait divers reflète deux choses en apparence divergentes : d'une part, les modes de pensée collectifs, d'autre part la position énonciative d'un journal. Nous allons tenter d'illustrer cette assertion à travers le traitement que les 3 quotidiens analysés ont de la déchéance d'une vedette sportive, traitement imputable au statut de chacun de ces organes de presse dans le champ médiatique.

### **1. Rappeler l'homme**

Le procès Cécillon n'est pas un épisode ordinaire de la chronique judiciaire. En raison de la personnalité même du prévenu, il dépasse les frontières de celle-ci, ou même celle du fait divers. Ces difficultés de catégorisation, tant au plan du rubricage, des genres rédactionnels que des organes de presse impliqués, sans pour autant dépasser les modes configurants, génère, ponctuellement, une modification du champ journalistique. L'affaire Cantat, convoquée par le journaliste du *DL* ou de *LE*, tout comme l'affaire Monzon, sont de ce type. Au plan éditorial ce point se matérialise par des hésitations quant à l'inscription dans un genre, voire, à des modifications des cadres de celui-ci. Au plan judiciaire, si la partie civile répète à l'envi que c'est l'homme Cécillon qui doit être jugé, il n'en demeure pas moins qu'elle-même réfère à plusieurs reprises au passé du prévenu et à la culture de l'Ovalie. Ce défaut de cohérence argumentative, également attribuable aux chroniqueurs judiciaires, n'est pas sans liens avec les schèmes explicatifs proposés par la défense : le geste fatal du prévenu est imputable à un état dépressif généré par des difficultés de reconversion.

Mais, par delà, il est nécessaire pour ces trois titres de presse d'explicitier la présence d'un envoyé spécial à Grenoble. Si l'affaire est aisée pour le *DL*, les assises de l'Isère sont

couvertes régulièrement par la PQR, *LM* et *LE* se doivent de justifier ce choix. Pour cette dernière, c'est l'argument de la défense qui servira de point d'entrée :

La défense a fait citer un certain nombre de témoins qui sont des figures emblématiques du rugby. Viendront ainsi à la barre Bernard Lapasset, président de la Fédération, Serge Blanco, président de la Ligue<sup>1</sup>, Serge Simon, ex-président de Provale<sup>2</sup>, qui viendra surtout évoquer les problèmes psychologiques que rencontrent les joueurs dans leur après-carrière. (6/11)

*LM*, quant à lui, construira son argumentation sur le caractère exemplaire du procès, qui dépasse, selon ses dires, le simple fait divers :

- Au premier jour de sa comparution devant la cour d'assises de l'Isère, lundi 6 novembre, c'est pourtant un autre procès qui a été instruit. Celui du sport de haut niveau et d'un univers arc-bouté sur ses mythes qui n'a pas su ou pas voulu voir la lente déchéance de l'ancien international de rugby, héros de la pelouse devenu pilier de bistrot. (8/11)

Le titre des premiers articles de la couverture du procès éclaire particulièrement sur le cadrage que vont donner chacun des quotidiens. *LE* fait le choix de l'implicite, *Cécillon aux assises*, le nom propre faisant office de thème, et « aux assises », de rhème. Le caractère lapidaire du titrage laisse supposer que le lectorat connaît le rugbyman, ainsi que les précédents épisodes de l'affaire, les faits et son arrestation. A l'opposé, *LM* est particulièrement didactique, proposant une forme de résumé cadrant : *Marc Cécillon, la lente dérive d'un rugbyman déchu devenu meurtrier*.

Pour Tamba & Bosredon (1992 : 44), les titres à virgule servent à disjoindre les éléments liés, posant comme une équivalence les deux parties de la structure binaire (Cécillon = lente dérive d'un rugbyman déchu) et ne correspondent pas à la structure thème/rhème. Le titrage de *LM* a donc bien un effet de préparation, de *construction du modèle interprétatif du lecteur* (Rebeyrolle & alii, 2009). Cette hypothèse est renforcée par la mention du rubricage (*Procès*) et le complément de rubrique : *POURSUIVI DEVANT LA COUR D'ASSISES DE L'ISÈRE POUR LE MEURTRE DE SA FEMME*.

Le *DL* annonce, à côté du nom de la rubrique (*Justice*) *La tragique dérive d'une star déchue du rugby*, puis sous-titre *Cécillon au point de chute*. Est donc adoptée une approche mixte, liée au double statut de la PQR (presse d'information générale, mais aussi une presse locale), dans une région où le rugby est très implanté et le prévenu fort connu, mais où le rappel du statut sportif de l'accusé est nécessaire afin d'alimenter les schèmes explicatifs du journal ou de la défense posés en début d'article.

On souligne la prestance (*beau gars, beau gosse, ventre plat, gueule de John Wayne*), le passé glorieux (ses sélections en Equipe de France, son capitamat, les sollicitations dont il a été l'objet, ses qualités sportives), ou même, la présence des fans (*DL*, 7/11) de l'accusé. Ces propos, pris en charge par l'instance d'énonciation du journal, le sont également par les témoins de personnalités convoqués par la défense, que *LM* cite à l'envi.

De fait, la citation des nombreux cadres de la Fédération Française de Rugby permet de légitimer son statut d'ancienne gloire du rugby, et, par conséquent, le traitement de son procès. Mais cette dignité n'est que la prémisse d'un mouvement argumentatif visant à souligner la dichotomie entre son univers et celui de ses anciens camarades. En effet, sont pointés de manière récurrente l'étonnement de ces témoins, qui parlent de lui au passé, les journalistes insistant sur l'oubli dans lequel le prévenu est tombé ou sur la différence entre sa trajectoire et celle de S. Blanco, point particulièrement accentué par *LM* :

- Les silhouettes se sont alourdies, les cheveux ont blanchi et, en entrant dans la salle d'audience, ils posent sur l'homme en costume sombre, chemise blanche et cravate bleue assis dans le box, le même regard de remords et de tristesse mêlés. (8/11)

---

<sup>1</sup> Ligue Professionnelle de Rugby.

<sup>2</sup> Syndicat des joueurs professionnels.

On notera le Gn *l'homme* qui matérialise l'ordinarité de Cécillon, tant comme justiciable que comme membre de la grande famille de l'Ovalie, ordinarité actuelle soulignée par les paradigmes désignationnels (*ancien champion/capitaine/joueur/gloire, ex-capitaine*).

### **1. 1. L'implanter dans un milieu**

Bien que genre journalistique à part entière, la chronique judiciaire partage certaines de ses caractéristiques avec le fait divers, en ceci qu'elle ne raconte pas seulement le déroulé du procès, mais rappelle les faits, directement, par la voix du journaliste, ou indirectement par le discours rapporté des divers témoins. Elle appartient ainsi aux récits polyphoniques, la narration y étant menée par « un hétéroénonciateur journaliste mais aussi par des homo-énonciateurs (témoin, victime...) ou par des para-énonciateurs (police, médecin...) » (Petitjean, 1987 : 74). Mais cette polyphonie énonciative n'est pas à imputer au seul dispositif du procès, elle correspond également à une mise en scène du discours de presse, qui vise ici un effet de vérité.

Celui-ci peut, selon les auteurs, revêtir diverses fonctionnalités : signifier la volonté d'exhaustivité, afficher une neutralité, donner la sensation d'assister à l'événement, se prévaloir de manipulation de l'information. Dans le cas présent, ce sont les mises en scène de ces paroles qui permettent de construire grâce au lien énoncé/énonciateur, les mondes qui entourent l'individu MC (famille, amis, joueurs, sportifs, compagnons de rencontre). Ces différents mondes, ici exhibés, cherchent à exposer la personnalité complexe du prévenu, mais aussi son histoire. Leur diversité, tant par leur variété que par leurs différences, constitue un levier supplémentaire permettant de souligner la dichotomie entre son environnement berjallien et le milieu du rugby de haut niveau. Les différences de sociolectes des témoins convoqués à la barre tendent à montrer, par contraste, la simplicité du prévenu. Le discours citant met en opposition des formulations extrêmement techniques avec les propos à la syntaxe non corrigée (élision, suppression de l'adverbe de négation) ou les tournures familières (*mec, quelqu'un, con*), l'un renforçant l'effet stylistique/énonciatif de l'autre<sup>3</sup>. La conversationalisation rejoint ici la construction de l'hyperréalisme afin de planter le décor dans lequel évolue le personnage désormais qu'il est loin des stades, de déconstruire la légende précédemment reconstruite. Cet effet d'hyperréalisme est particulièrement exploité par *LM*, journal usant le plus des effets de familiarité, sans doute car il est le moins proche sociologiquement du milieu du prévenu, le principe fondamental du discours rapporté résidant, selon Rosier (2006), dans le rapport à autrui et à son discours.

Énonciateurs susceptibles de propager le discours, définis par leur positionnement, leur place dans l'interaction et leurs postures énonciatives, les *circulèmes énonciatifs* (Rosier, 2006) sont souvent emblématiques, incarnant un statut socio-culturel. Ici, ce sont les individus amenés à témoigner à la barre (la famille, les vieux amis, les maitresse, les anciennes relations du milieu du rugby), banc dans lequel chaque journal fait son choix au gré de son argumentaire et de son angularisation de l'événement : *LM* cite une ancienne maitresse de l'accusé, *LE*, S. Kampf, directeur de *Capgemini* et mécène du rugby, le *DL*, un vieux copain, non nommé<sup>4</sup>.

### **1. 2. Domestiquer le dieu du stade**

---

<sup>3</sup> Ce point particulièrement appuyé lors du compte rendu de la séance où les faits sont rapportés dans le *DL* (9/11) et lors de la narration des frasques de l'ancien joueur dans *LM*.

<sup>4</sup> A ce propos, les circulèmes morpho-syntaxiques (les *verba dicendi*) montrent que le milieu du rugby ne s'adresse pas à son ancien compagnon et n'a des positions que déclaratives, testimoniales (*témoigné/ président du CSBJ, expliqué/Lapasset, décrit/Simon, témoigner/Berthier*). On constate ainsi l'écart entre le président du CSBJ, qui a connu le prévenu de manière très personnelle et les autres témoins de personnalité : *il raconte et insiste (DL), il reconnaît (LM)*.

Par delà ses dimensions sociolectales, la conversationalisation et l'hyperréalisme visent à montrer la diversité des degrés de notoriété du prévenu. En ceci, il convient de prendre en compte non seulement les idiolectes ou son entourage (cf. supra), mais aussi de revenir sur ses paradigmes désignationnels. De *capitaine du XV de France* à *Cécillon*, en passant par *Marc*, on déchiffre le degré de proximité des journaux avec le rugby et le milieu berjallien, point également perceptible dans la familiarité affichée, variable en fonction des conversations retranscrites, qui, tout comme les témoins cités, relèvent d'un choix rédactionnel, et donc énonciatif, des organes de presse.

Ainsi, les implicites, caractéristiques de la stratégie tonale de *LE* sont la marque d'une certaine connivence comme de compétences encyclopédiques partagées : *Bourgoin Jallieu* n'est désigné que comme *Bourgoin*, les noms de famille ne sont pas accompagnés des prénoms, les statuts des témoins de personnalité appartenant au milieu du rugby ou des joueurs emblématiques ne sont pas toujours précisés, et l'utilisation des expressions endogroupales (*la famille du rugby* (7/11)) ou des citations intracommunautaires sans explications (« Celui que l'on appelait « le cow-boy », (*LE* 8/11), le « cow boy » (10/11)) est fréquente.

Le *DL* insère le joueur dans son contexte géographique, les paradigmes désignationnels utilisant les toponymes ou les gentilés (*berjallien*, *de Saint Savin*), ou des *Marco* citationnels, marqueurs d'une certaine accointance. Ce quotidien, dont le rapport à l'affaire repose sur un lien informationnel « naturel » classe toujours celle-ci dans son rapport au territoire : placée en une ou dernière page, ou dans des cahiers *Votre région*, *Grenoble et sa région*, ou encore, *France/Monde*. Mais, là encore, la déterritorialisation du procès est compensée par le rubricage (*Cours d'assise de l'Isère*), les autres articles étant rubriqués (*Justice*). Bref, l'affaire est constamment territorialisée et contribue à assurer au prévenu son statut d'enfant du pays.

En revanche, *LM* insère de manière systématique celle-ci dans le contexte sociétal, maintenant en ceci la définition première de la situation, oscillant entre *Police* et *Justice*, *Société*, *Débat* et *Tribunal*, faisant de MC une figure banale de la violence conjugale<sup>5</sup>.

Plus globalement, la PQR travaille à démontrer la notoriété de son ressortissant (« l'homme dont Bourgoin - sa ville, son club, sa petite patrie - avait fait un héros, enfant du pays et héros national » (6/11)), évoquant le gotha du rugby lors de la citation des témoins de personnalité (7/11), les qualifications passées (cf. supra), les offres de contrats dans des clubs prestigieux (10/11) ou la présence des supporters, de *fans* (7/11), qu'elle est la seule à mentionner.

A l'inverse, *LM* insiste fortement sur l'échelle locale de cette notoriété, superposant, par une construction parataxique, « Un monde, le rugby, une ville, Bourgoin-Jallieu. » (*LM*, 12/11), deux territoires sociologiques, l'un symbolique/sportif, l'autre géographique (monde = rugby/ville= Bourgoin-Jallieu). La description de l'audience assistant à l'énoncé du verdict souligne les liens familiaux (*louis, le père, ses filles, familles*), amicaux (récurrence du lexème

---

<sup>5</sup> La tâche est plus complexe pour *LE*, ce journal n'ayant pas, pour des raisons évidentes, de chronique *Justice* ou *Société* régulières. On constate une installation progressive de la couverture du procès dans ses pages : le premier article est rubriqué en *Justice*, puis, *Justice* placé dans les pages *Rugby*, pour enfin être feuilletonné en *Affaire Cécillon* dans les mêmes pages. Moirand (1999) parle de *contextualisation sémantique préliminaire, d'espace pré-sémantisé*, point qui rejoint les propos de Rebeyrolle sur le titrage. Le dispositif mis en place par *LE* est donc inverse de celui des autres quotidiens. Si ces derniers pré-sémantisent l'affaire en chronique judiciaire pour ensuite assigner un univers au prévenu, cet univers servant de schème explicatif aux faits, *LE* traite de l'affaire judiciaire après avoir insérée celle-ci dans un univers, afin de justifier ce traitement.

*copain, amis*), et ceci par delà les générations (*trois générations de carrures, souvenir de minot, un coin de leur enfance, les épaules paternelles, ceux qui avaient grandi avec Marc Cécillon*), marquant la domesticité du prévenu par le possessif dans le syntagme *leur champion*. Cette superposition de ces 2 mondes, comme de ces liens amicaux, générationnels et familiaux (les amis du prévenu, de son père, et de ses filles) marque la clôture de l'univers de MC, la journaliste voyant une dimensions signifiante dans l'alignement « d'épaules serrées, mêlées les unes aux autres »<sup>6</sup>. La tendance à l'hypocorrection (Bourdieu, 1985), contribution à l'*effet couleur locale* qui rejoint l'hyperréalisme des discours rapportés, l'évocation de ses fréquentations, ensemble d'individus matérialisé par un *on*, permettant de contextualiser le prévenu, autorisent le quotidien du soir à catégoriser l'affaire Cécillon dans la rubrique *Société*, la mise en forme du fait divers en fait de société passant par l'attribution d'un rôle prioritaire au contexte ici, un « univers clôt » (sic), l'événement se métamorphosant en symptôme, révélateur de dysfonctionnements (M'sili, 2005 : 42).

En d'autres termes, le travail de contextualisation de la PQN, doublé de l'attribution d'un statut de gloire locale à MC (*Le héros de Bourgoin* (12/11), *Le rugbyman condamné, "Après le drame, la ville était pétrifiée"* (12/11)), permet de produire l'interprétation sociale de l'événement, la construction du fait de société.

### 1. 3. Humaniser la créature mythologique

*LM* met progressivement en place le motif littéraire du géant (utilisant les lexèmes *colosse, géant*), créature mythologique incapable de parole incarnant la force brute : le journal insiste sur sa taille, établissant un contraste avec la silhouette des témoins appelés à la barre (la mère, la fille, la femme, la belle-soeur), et sur son mutisme et autres difficultés d'expression (*muet* (11/11), *silencieux* (12/11)). Les *verba dicendi* sont peu nombreux, et, lorsqu'ils sont utilisés, réduits à la seule fonction locutoire (*dire, parler de* (11/11)), voyant leur dimension illocutoire modalisée (*essayer de raconter, évoquer* (11/11)).

Le *DL* reprend le lieu commun (« répète le géant contrit » (10/11)), mais explicite les (non)performances verbales :

- « On est comme ça dans la famille, on a des sentiments, on s'aime, mais on ne s'exprime pas. » (7/11)

- L'intéressé, sur l'insistance de son avocat, se lève : " Ouais, le président a raison de dire que j'ai du mal à parler. Je suis pas très fort en français, machin... ". (7/11)

*LE* fera de même :

- Car il était muré dans son silence, on a envie de dire depuis toujours, tant les témoins qui défilent à la barre de la cour d'assises de l'Isère depuis lundi où on le juge pour l'assassinat de sa femme le 7 août 2004, avec un 357 magnum, ont décrit un personnage qui parlait peu et surtout pas de lui. (7/11)

Le quotidien du sport utilisera des *verba dicendi* plus diversifiés (*expliquer, répondre, répliquer, raconter, parler*), faisant état d'une logique interactionnelle, le prévenu étant présenté comme capable de performances variées pouvant être évaluées positivement (« à mots lents et comptés » (8/11), « Ce dernier a assez bien raconté » (10/11), « répond inlassablement » (10/11)).

Si la métaphore catachrétique du colosse est présente dans les 3 journaux, *LM* use particulièrement de cette réification, également présente dans les propos de l'accusé, repris dans le titrage :

- Tout le monde me voyait comme ces statues de l'île de Pâques. J'suis qu'un être humain même si j'ai une carrure qui ferait croire que je vais traverser des millénaires. Personne m'a dit les choses en face. Aujourd'hui, je me rends compte. J'suis pas con quand même. J'suis pas en

---

<sup>6</sup> « L'image disait mieux la vie de Marc Cécillon que tout ce qui avait pu en être décrit au fil des cinq jours de procès » (12/11).

pierre... " (11/11)

La comparaison est suffisamment frappante pour que *LE* la reprenne, mais encadrée par un co-texte plus important :

- Mais je suis un homme comme les autres, j'ai un cœur. Même si j'ai une carrure extraordinaire. On a l'impression que je vais traverser les millénaires. Non. Moi aussi, je vais mourir. Personne ne m'a interpellé pour me dire les choses en face. Même si les psychiatres disent que je suis limité, quand même je ne suis pas con. Je suis un cas limite mais qui a des sentiments. Pas une statue de pierre. (7/11)

Alors que *LM* occulte la référence à la normalité et la dénégaration de sa pétrification par le prévenu, le paradigme désignationnel de *LE* fait montre de l'humanité de celui-ci (*un être gentil et discret* (7/11), *l'homme Cécillon* (11/11)), tout comme celui du *DL* (*la déchéance* (6/11)/*l'histoire d'un homme* (11/11), « Me Richard Zelmati qui rend à "l'ogre" ainsi dépeint sa part d'humanité » (11/11)), le quotidien national utilisant le lexème *homme* uniquement dans les citations des avocats.

## **2. Des milieux et des hommes**

La chronique judiciaire n'est pas un simple compte rendu, c'est également un commentaire du déroulement du procès et la proposition de schèmes explicatifs quant à la causalité des faits. Ainsi, les interrogations ayant parcouru le prétoire et les colonnes des journaux et qui constituent des hypothèses explicatives choisies en fonction de la position énonciative de ces derniers peuvent être partifiées en causalité interne (psychologiques) ou externe (sociologique).

### **2. 1. La psychologisation**

Le *DL* met particulièrement en avant l'explication psychologique, notable, une fois de plus, dans les paradigmes désignatifs (*le forcené, le furieux*) et les qualificatifs. Ceux-ci insistent sur les aspects pathologiques (*dépressif, alcoolique, obsessionnelle, halluciné, éthylique, passionnel, malade*) et les troubles psychiques, fortement terminologisés (*coup de folie, délire, dépression, éthylisme, état limite, fragilité structurelle*). Les citations du prévenu et des membres de l'entourage procèdent également de cette naturalisation :

- « J'étais maladivement jaloux, prisonnier dans ma bulle » (10/11),

- « À mon avis, Marc est malade » (9/11),

- « Je plains Marc, parce que pour moi il souffre de dépression depuis longtemps, a témoigné celui-ci. Et je ne sais pas si la prison va le guérir. » (11/11).

Le parcours de MC, maintes fois résumé par des nominalisations sous la plume du journaliste mais aussi dans les propos de ses amis, montre un individu dont les actes sont à imputer à des causes internes, puisque renvoyant à des verbes de construction inaccusative : *déchéance, chute, dégringolade, une longue descente aux enfers*. Les causalités externes qui peuvent être invoquées sont systématiquement invalidées par les tournures soulignant la subjectivité de celles-ci, notamment par l'utilisation du substantif *sentiment*.

Le journal souligne la qualité de justiciable de MC (*l'accusé, l'assassin, le prévenu*), le catégorise comme fauteur de trouble (*l'importun, le perturbateur*). L'explication dispositionnelle fortement psychologisante qui se dessine ne se satisfait ni des dépositions des membres de la FFR, modalisant les propos dont il est fait état (« À les entendre, tous, le crime de Saint-Savin relève de " l'inexplicable " et de la " stupéfaction ". » (7/11)), ni de la position de l'avocate générale, qui, avançant la préméditation, rejette le schème explicatif de la pathologie mentale et la causalité externe qu'avance MC (« c'est toujours la faute des autres ou des évènements » (7/11))<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Si les propos du procureur ne sont pas ouvertement remis en question, certaines tournures, à dimension axiologique (« la description, un rien caricaturale » (11 :11), « L'avocate générale

La norme d'internalité qui permet de privilégier « implicitement les déterminismes psychologiques pour expliquer les conduites et les situations d'inadaptation sociales » (Le Poutier, 1986 : 27), les processus de naturalisation, qui, en imputant les faits aux dysfonctionnements individuels, permet d'éviter de questionner le système de valeurs, entrent ici en résonance avec le contrat de lecture de la PQR, pour laquelle « l'intérêt collectif territorial doit être préservé, par-delà les éventuelles dissensions » (Noyer et Raoul, 2011 : 20).

## 2. 2. La causalité externe

A l'inverse du *DL* qui n'évoque jamais la responsabilité du milieu du rugby, si ce n'est au travers des propos du procureur, *LE* insiste fortement sur les explications situationnelles. Les troubles psychiques de l'accusé ne sont pas pour autant écartés, alimentant l'hypothèse de la causalité externe.

La construction de cette hypothèse repose non seulement sur le détournement de l'explication dispositionnelle au profit de l'explication situationnelle, elle est bien entendu alimentée par une position fortement modalisatrice à l'égard des prétéritives des cadres de la FFR, qui laisseraient supposer que les faits étaient imprévisibles, de nature purement idiosyncrasiques. Enfin, les témoignages nourrissant la causalité externe sont fortement valorisés via des adverbes modalisateurs (« Heureusement, Serge Simon, médecin, ancien pilier puis président du syndicat des joueurs professionnels, arrive pour définir et développer brillamment la problématique du joueur mettant un terme à sa carrière » (7/11)), comme est évaluée négativement leur non prise en compte (« le président, Jean-Pierre Bérout, qui n'a semble-t-il pas écouté l'exposé de Serge Simon (...) sur la pathologie singulière des sportifs postcarrière. » (10/11)).

Paradoxalement, les acrimonies de l'avocate générale à l'encontre du milieu, pourtant en accord avec l'hypothèse de la causalité externe, ne seront guère relayées. Relevant d'une logique de sociologisation, leur dimension dispositionnelle entrerait en effet en conflit avec l'articulation hypothèse dispositionnelle/hypothèse situationnelle qui est celle du journal

Les propos du prétoire font globalement l'objet de jugements plus ou moins explicites, jugements positionnant le quotidien du sport en surénonciateur. Cette prise en charge énonciative, à dimension argumentative, vise la légitimation d'un point de vue d'auteur (Grossman et Rinck, 2004 : 34). En effet, la surénonciation constitue une co-construction inégale d'un point de vue surplombant, caractéristique des locuteurs à statut (Laborde-Milaa & Temmar, 2006), ce qui est le cas du journaliste de *LE*, envoyé spécial, grand reporter, spécialiste du rugby et voix de la *persona* qu'est ce quotidien en position quasi-monopolistique dans son champ, mais surtout grand contempteur des affaires agitant le milieu du sport<sup>8</sup>.

## 2. 3. Le fait de société

*LM*, tout comme *LE*, avance la causalité externe :

- On a tous un peu fermé les yeux sur ces rumeurs parce que c'était Marc Cécillon et qu'on pensait que ça n'irait pas trop loin. Du fait de sa notoriété, on n'a pas été assez vigilant et assez sévère pour ces écarts qui annonçaient le glissement. On aurait dû s'apercevoir qu'il avait besoin d'être encadré », reconnaît avec émotion Pierre Berthier, qui fut longtemps président du club de Bourgoin. (8/11)

Absence de vigilance, mais aussi péché d'orgueil :

---

(...) boit du petit lait » (9/11)) laissent entendre l'absence de la nécessaire neutralité due à sa fonction.

<sup>8</sup> La distance ironique, marquée par des antiphrases, des hyperboles et des sous-entendus, est également un procès du monde du sport, mais aussi de la justice, accusée implicitement de ne pas connaître ce milieu, plaçant *LE* en position de juges.

- On n'a pas tous les jours un champion de rugby dans sa rue. Alors, on le préserve. On ne dit pas qu'il boit, on dit qu'il est " un bon troisième mi-temps ". Quand il dérape et joue du poing à la fin d'une soirée arrosée en boîte de nuit, on dit que Marc a " fait des bêtises " et on trouve un fan de rugby, avocat ou policier, pour lui arranger le coup. Quand il n'a pas le moral, on l'emmène prendre un verre et chacun paie sa tournée à son tour. (12/11)

Une indulgence coupable de toute une ville qui cède à ses frasques et les justifie :

- Et puis, comme le dit son copain Christian Bejuy, " moi, je vais pas faire la morale à Marc, parce que la troisième mi-temps, je l'ai faite aussi souvent que lui. Alors, je vais pas lui dire qu'il est alcoolique, sinon moi, je suis un ivrogne " ! (12/11)

Est ainsi développée une logique de déresponsabilisation du prévenu (« Depuis le début du procès, elle est résolue à dresser de Marc Cécillon le portrait d'un homme violent, obsédé sexuel et veule. Des regrets qu'il exprime, du pardon qu'il demande aux siens, elle ne veut pas. » (11/11)), en partie alimentée par la déshumanisation analysée plus haut, mais aussi par son infantilisation (« À ses yeux, Marc est resté ce petit garçon » (7/11), « Il me disait que j'étais sa deuxième maman » (12/11), « on dit que Marc a " fait des bêtises " » (12/11)). Cette déresponsabilisation accompagne l'imputation d'une responsabilité indirecte à son entourage. Cependant, à la différence du quotidien du sport, *LM* attribue cette causalité externe non pas à l'univers du rugby, mais à la société berjallienne. Là où *LE* souligne avec une distance ironique le déni du monde de l'Ovale, celle-ci, telle que décrite par *LM*, reconnaît ses responsabilités (« Ce colosse, on ne pouvait pas imaginer qu'il allait mal, que c'était grave » (8/11)), étayant ainsi le traitement de l'affaire en fait de société, lecture rationalisante et nuanciatrice des événements supposément hors normes (M'sili, 2005).

En d'autres termes, en soulignant les minoration des transgressions qu'il pouvait avoir effectuées, en montrant que le milieu berjallien est allé jusqu'à les justifier, *LM* attribue les responsabilités de celles-ci à celui-là<sup>9</sup>.

### **Conclusion**

Le procès Cécillon fait donc l'objet de divers processus de territorialisation qui obéissent à des contrats de lecture différents, à imputer à des territorialisation (géographiques ou imaginaires, géographiques et imaginaires) elles-mêmes dissemblables. Ainsi, le contrat de lecture de la PQR vise à protéger l'imaginaire territorial (Bailly, 2004) et les imaginaires sociaux-spatiaux (Noyer & Raoul 2011 : 20), celui de la PQN travaille à légitimer un fait divers en fait de société afin de justifier sa couverture, ainsi que le fera *LE*. De la chronique sportive aux chroniques judiciaires, c'est en fait une chronique sociologique que font les deux grands quotidiens nationaux, la PQR adoptant quant à elle une angularisation psychologisante.

Le *DL*, qui opte donc pour une explication dispositionnelle, choisit une approche permettant de préserver la collectivité locale, fait motivé par sa situation d'organe de PQR. Si l'on peut s'attendre à ce type de mécanisme dans *LE*, média « communautaire », il s'avère que celle-ci fait davantage appel à la causalité externe, et, de ce fait, tend à mettre en perspective et à établir une chaîne de causalité potentiellement reproductible posant la question de la responsabilité collective, adoptant une position surplombante quant aux divers acteurs institutionnels du procès. Cette position s'explique par la ligne éditoriale de ce journal, qui fait du journalisme d'investigation un des éléments de sa crédibilité, n'hésitant pas à bousculer le milieu sportif (affaire Festina, relais des mouvements de protestation contre les JO de Pékin). Ce choix est paradoxalement assez proche de celui de *LM*, pourtant éloigné

---

<sup>9</sup> La logique de causalité sociale s'articule avec la domestication du dieu sportif évoquée plus haut, les jugements de responsabilité ne reposant pas tant sur la recherche de causes, mais sur l'estimation de la personne et sur l'évaluation de son respect des normes sociales.

sociologiquement des communautés impliquées dans l'affaire. Mais la crédibilité journalistique du quotidien du soir s'appuie sur des mécanismes opposés à celui quotidien du sport, non pas sur la démonstration de sa connaissance du milieu, mais sur sa distance physique et sociologique à celui-ci.

### Références

- Bailly André (dir.), 2004 [1984], *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Armand Colin.
- Bosredon Bernard, Tamba Irène, 1992, « Thème et titre de presse : les formules bisegmentales articulées par un «deux points» », *L'Information grammaticale*, 54(1), p. 36-44.
- Bourdieu Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire: l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Hachette.
- Grossman Francis, Rinck Fanny, 2004, « La surénonciation comme norme du genre : l'exemple de l'article de recherche et du dictionnaire en linguistique », *Langages*, 156, p. 34-50.
- Herman, Thierry, Lugrin, Gilles, 1999, « La hiérarchie des rubriques : un outil de description de la presse », *Communication et langages*, 122(1), p. 72-85.
- Laborde-Milaa Isabelle, Temmar Malika, 2006, « Légitimités énonciatives dans le discours littéraire-médiatique: inscriptions subjectives et positions inégales », *Semen. Revue de sémiolinguistique des textes et discours*, (22).
- Le Poutier, François, 1986, *Travail social, inadaptation sociale et processus cognitifs*, Vanves, CTNERHI.
- Lochard, Guy, 1996, « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique. Vers un déclin des « modes configurants »? », *Réseaux*, 14(76), p. 83-102.
- M'Sili, Marine, 2005, « Du fait divers au fait de société (XIXe-XXe siècles) : les changements de signification de la chronique des faits divers », *Les cahiers du journalisme. Faits divers*, 14, p. 30-45.
- Moirand, Sophie, 1999, « Les indices dialogiques de contextualisation dans la presse ordinaire », *Cahiers de praxématique*, 33, p. 145-184.
- Noyer, Jacques, Raoul, Bruno, 2011, « Le « travail territorial » des médias. Pour une approche conceptuelle et programmatique d'une notion », *Études de communication. Langages, information, médiations*, 37, p. 15-46.
- Petitjean, André, 1987, « Les faits divers : polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle », *Langue française*, 74, p. 73-96.
- Rebeyrolle, Josette, Jacques, Marie-Paule, Péry-Woodley, Marie-Paule, 2009, « Titres et intertitres dans l'organisation du discours », *Journal of French Language Studies*, 19(2), p. 269-290.
- Rosier, Laurence, 2002, « La presse et les modalités du discours rapporté : l'effet d'hyperréalisme du discours direct surmarqué », *L'information grammaticale*, 94(1), p. 27-32.
- Rosier, Laurence, 2006, « Nouvelles recherches sur le discours rapporté : vers une théorie de la circulation discursive ? », *TRANEL*, 44, p. 91-105.